

## Fiche information adhérent sur la section Equitation de l'ESR - Edition du : 16.09.2022

Pour plus de détails, veuillez consulter les modalités de fonctionnement ainsi que l'annuaire de la section sur [www.esrenault.fr](http://www.esrenault.fr)

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Activités loisir en club</b> | Les adhérents de la section peuvent <b>apprendre l'équitation et se perfectionner dans une ou plusieurs disciplines équestres</b> en s'inscrivant dans un des clubs agréés par l'ESR. Les clubs agréés proposent <b>des reprises hebdomadaires</b> au forfait ou à la carte et <b>des stages</b> les week-ends ou pendant les vacances scolaires. Il est possible de faire subventionner un forfait dans un club et un stage dans un autre club. |
| <b>Activités découverte</b>     | La section organise pour ses adhérents des <b>sessions de découverte</b> de disciplines (randonnée, attelage, voltige...).   |
| <b>Activités compétitions</b>   | Les adhérents peuvent, sous condition de niveau et de disponibilité, intégrer l'équipe de compétition. Ils participent à des <b>compétitions inter-entreprises en dressage et en CSO</b> et peuvent se préparer lors d' <b>entraînements spécifiques</b> . La participation à ces entraînements est également ouverte en tant que stage de perfectionnement à tous les adhérents.  |
| <b>Subventions ESR</b>          | Les subventions de l'ESR sont versées directement au club après l'inscription des adhérents et sous réserve de validité. L'ESR ne verse pas de subvention à ses adhérents. <b>Lorsqu'il règle à un club une prestation subventionnée, l'adhérent doit s'assurer que la subvention a été déduite dans le montant qui lui est facturé.</b>   |

| Je suis ouvrant-droit ou ayant-droit ESR, que puis-je faire ? | Quand ?  | Comment ?   | Quel tarif ?                                    | Qu'est-ce qui est subventionné par l'ESR ?<br>(cf. modalités de fonctionnement)                      | Je m'assure de la subvention ESR <u>avant</u> de m'inscrire   | Je règle auprès de qui ? |
|---|--|---|---|--|---|--------------------------|
| Adhésion section Equitation                                   | A partir du 01/09 et avant le 15/10, 15/02 ou 15/05.     | Site ESR <a href="http://www.esrenault.fr">www.esrenault.fr</a> (chèque ou CB et certificat médical)  | - 37 € junior<br>- 52 € senior                  |  | Pas de subvention   | ESR                      |
| Licence FFE ou autre assurance sportive                       | Année calendaire (licence FFE), sinon voir avec assureur | La licence FFE peut être délivrée par tout club affilié FFE   | Licence FFE :<br>- 25 € junior<br>- 36 € senior |  | Pas de subvention   | Club**                   |
| Adhésion/cotisation club                                      |  |   | de 0 € jusqu'à 200 €* (selon âge et club)       |  | Pas de subvention   | Club                     |
| Forfait/carte 10h   |  | L'adhésion à la section est un préalable à l'obtention d'une subvention. Contactez le club que vous avez choisi pour connaître son calendrier et ses modalités. Pour les clubs qui ouvrent leurs inscriptions avant les adhésions ESR, nous conseillons aux cavaliers de s'inscrire par anticipation dans leur club et de régulariser leur situation dès l'ouverture des adhésions ESR. | 150 à 350 €/trimestre (selon niveau et club)    | <b>40%</b> du forfait 1h sur 3 trimestres<br>ou<br><b>40%</b> des cartes 10h (1 carte/trimestre max) | Sur votre compte ESR en ligne :<br>- vérifiez l'état 'inscrit'<br>- imprimez l'attestation d'adhésion | Club                     |
| Inscription stage de perfectionnement                         |  |   | 50 à 80 €/journée (selon niveau et club)        | <b>40%</b> du montant du stage (150 € max/an)  | Demandez l'accord préalable auprès du correspondant club  | Club                     |
| Inscription découverte  | Calendrier des sessions                                  | Contactez l'animateur des activités   | 50 à 80 €/journée selon activité                | <b>40%</b> du montant de la session  | Confirmation par l'animateur de l'activité  | ESR                      |
| Inscription compétition                                       | Calendrier des compétitions                              | Contactez le responsable compétition  | 30 à 50 €/engagement selon organisateur         | <b>40%</b> ou 100% selon compétition   | Confirmation par le responsable compétition   | Organisateur             |
| Inscription entraînement                                      | Calendrier des entraînements                             | Contactez le responsable entraînement   | <b>47 €/demi-journée</b>                        | <b>40%</b> (5 demi-journées max/an)  | Confirmation par le responsable entraînement  | CEZ                      |

\* prix donnés à titre indicatif, hors subventions ESR

\*\* les personnes qui le souhaitent peuvent souscrire une licence FFE auprès de la section équitation de l'ESR (affiliée à la FFE)